

**Rapport sur la situation en
matière de développement
durable
2015**

Introduction 2**I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité** 4**1. La transition énergétique du patrimoine communal pour maîtriser les coûts de fonctionnement** 4

- 1.1. Le patrimoine communal bâti 5
- 1.2. Renouvellement de l'éclairage public porte ses fruits 5
- 1.3. La consommation de carburant du parc de véhicules : vers le redéploiement des véhicules en pool et une réflexion sur les modes de déplacements 6

2. L'écoresponsabilité investit l'administration 8

- 2.1. La construction d'une politique d'achats publics durables 9
- 2.2. Consommation des encres 9
- 2.3. Mise en place d'un logiciel courrier 9
- 2.4. La lutte contre le gaspillage alimentaire 9

3. L'eau et l'assainissement : des innovations techniques au service de la rationalisation et du suivi 11

- 3.1. L'amélioration des réseaux 11
- 3.2. Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public 13
- 3.3. Plan d'actions de réduction des fuites : expérimentation sur la gare de la Varenne 13
- 3.4. Dératisation : réduction de l'usage de produits chimiques dans le réseau 13

4. Espaces verts : vers l'usage raisonné des produits phytosanitaires 14

- 4.1. Objectif "zéro phyto" sur la voirie en 2017 14
- 4.2. La gestion différenciée intégrée aux pratiques des jardiniers 16

II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire 18**1. Construire la ville de demain** 18

- 1.1. Vers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) 18
- 1.2. Logement social 18
- 1.3. Site des facultés : un écoquartier finalisé en 2022 19
- 1.4. Politique cyclable : créer un réseau cyclable en dehors du réseau automobiles 19
- 1.5. Risques naturels et technologiques : la Ville se dote d'un Plan Communal de Sauvegarde 20
- 1.6. Qualité de l'air : la création du comité scientifique porte ses fruits 20

2. Gérer durablement les ressources 21

- 2.1. L'eau au cœur des grands schémas d'aménagement 21
- 2.2. Biodiversité : des inventaires écologiques confirment la richesse des berges de Saint-maur et des îles de la boucle de la Marne 21

3. Rester une ville solidaire et citoyenne 24

- 3.1. L'Education à l'environnement, une priorité saint-maurienne 24
- 3.2. La participation citoyenne, pierre angulaire des politiques environnementales de la Ville 25
- 3.3. Signature du premier contrat de ville à Saint-Maur 27

Introduction

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

Pour autant, le rapport développement durable ne se substitue pas au rapport d'activité de la Ville.

Ce dernier se compose de deux parties :

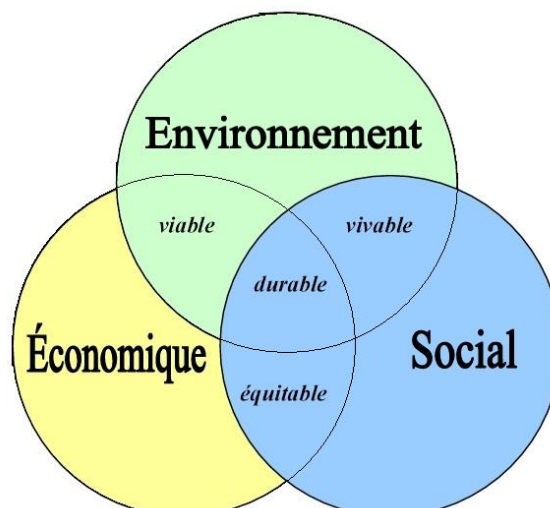
I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

II - Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Il doit s'organiser autour des 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable à l'échelle d'une commune comme Saint-Maur-des-Fossés s'inscrit, d'une part, dans l'exemplarité que s'est fixée la collectivité à travers sa gestion et d'autre part, dans les différentes politiques environnementales, sociales et économiques qu'elle développe sur son territoire.



Depuis le 18 juin 2009, La charte des maires pour l'environnement constitue le cadre de référence de l'action environnementale. Elle repose également sur 6 principes qui forment la stratégie de la ville :

- Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique
- Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public
- Préserver les ressources naturelles
- Protéger la biodiversité
- Conjuguer environnement et santé
- Conduire des politiques écologiquement responsables

Au-delà de l'engagement pour l'environnement, la ville a construit au fil des années une vraie politique de développement durable touchant notamment l'économie locale ou la solidarité entre les générations. Les différentes politiques environnementales menées sur la ville, qu'il s'agisse de la trame verte ou du plan local de prévention des déchets s'organisent aussi bien autour des pratiques des agents municipaux que des projets territoriaux.

Le premier rapport relatif à l'année 2011 avait dressé un panorama de toutes les politiques « développement durable » menées sur la ville depuis plusieurs années, rendant un premier diagnostic et identifiant un certain nombre d'actions à suivre au cours du temps.

Ainsi en 2015, les politiques liées à la gestion du patrimoine communal se poursuivent autour de 4 axes :

- la gestion des fluides énergétiques
- la réduction des pollutions liées aux produits chimiques
- l'évolution de la commande publique
- la réduction des consommables

D'autre part, sur le territoire, il convient de mettre en exergue plusieurs politiques qui ont vocation à progresser au cours du temps autour de trois grands objectifs :

- Construire la ville de demain
- Gérer durablement les ressources
- Rester une ville solidaire et citoyenne

Ces trois objectifs sous-tendent les éléments constitutifs des politiques publiques du présent bilan.

ATTENTION : Pour l'année 2015, le rapport développement durable est présenté en même temps que le document d'orientation budgétaire au mois de novembre. Plusieurs indicateurs calculés sur l'année civile ne reflètent que partiellement l'année 2015.

I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1. La transition énergétique du patrimoine communal pour maîtriser les coûts de fonctionnement

Rappel sur l'évolution des prix de l'énergie

		Energie	Année 2008	Année 2013	Evolution 2008/2013	Commentaires et préconisations
Coût des Consommations en €TTC	Bâtiments	Gaz	1 026 508	1 489 717	Hausse de 45,88%	Hausse par cumul d'une augmentation des consommations et de la hausse de la molécule gaz
		Fioul	238 304	?	évolution non connue	Mise en place d'un tableau de suivi des consommations de fioul
		Electricité	1 340 916	1 837 280	Hausse de 37%	Hausse par cumul de consommations non maîtrisées et du prix du kWh
	Eclairage public	Electricité	482 346	602 508	Hausse de 24,9%	Baisse des consommation, mais hausse du prix du kWh, des abonnements et taxes

Source : étude Synergie durable 2014

Pour les bâtiments et l'éclairage public, les émissions de CO2 ont augmenté de 8% entre 2008 et 2013.

1.1. Le patrimoine communal bâti

Rappel : A rigueur climatique égale, les consommations de gaz des bâtiments ont augmenté de 5% entre 2010 et 2013 et les consommations d'électricité de 3%.

Les hausses de consommations constatées ont naturellement un impact sur l'évolution de la consommation de CO₂. Les émissions de CO₂ ont augmenté de 9% entre 2009 et 2013.

		Energie	Année 2008	Année 2013	Evolution 2008/2013	Commentaires et préconisations
Consommations en kWh	Bâtiments	Gaz	22 118 400	24 878 598	Hausse de 5% à périmètre constant	Etablir un plan d'action pour les bâtiments "Top 10" - Suivre de façon spécifique les processus particuliers (piscines) - Surveiller les systèmes de chauffage anciens et mal régulés - Evaluer l'opportunité d'ENR
		Fioul	3 356 363	3 100 000	Baisse (passage fioul=>gaz)	
		Electricité	14 164 577	15 164 701	Hausse de 3% à périmètre constant	Suivre spécifiquement les bâtiments " Top 10" - Etude et migration vers des solutions d'éclairage LED , couvertes par contrat de type CPE ou Location Option Achat

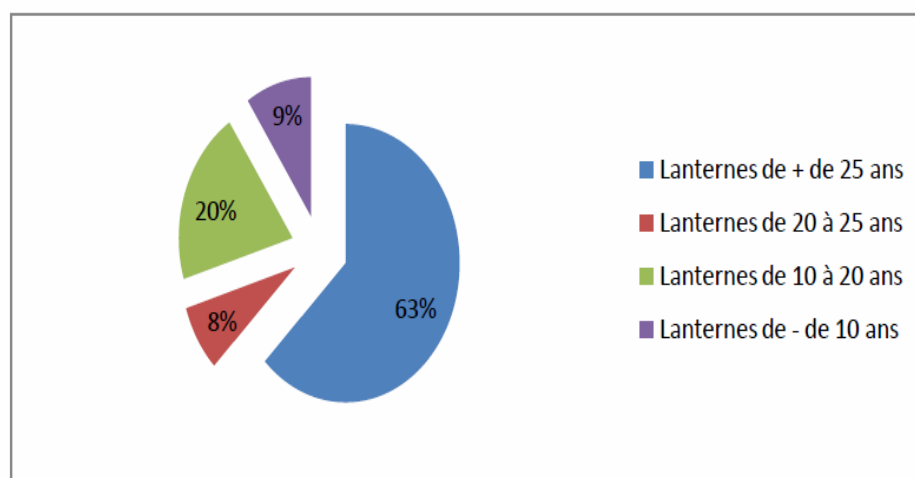
Source : étude Synergie durable 2014

1.2. Renouvellement de l'éclairage public porte ses fruits

Rappel : Le parc d'éclairage public comprend 6476 points lumineux raccordés à 128 armoires et couvrant 186 kilomètres de voirie.

Comparativement aux autres villes de plus de 50 000 habitants, la ville de Saint-Maur éclaire plus de linéaire de voies avec moins de points lumineux, ce qui constitue un point positif.

Lanternes de + de 25 ans	3949
Lanternes de 20 à 25 ans	487
Lanternes de 10 à 20 ans	1288
Lanternes de - de 10 ans	591



Diagnostic issu du Conseil en orientation énergétique de 2011 (Synergie Durable)

Un programme de remplacement progressif des lanternes de plus de 25 ans est engagé depuis 2011 : les nouvelles lanternes sont équipées de lampe au sodium jaune ou en iodure métallique blanc, d'un ballast électronique bi-puissance de type "SMART-NIGHT" 100 et 150 watt (variateur de puissance) avec un préréglage d'usine SM2 **réduisant la puissance à 30 % de la lampe de 22 heures à 6 heures du matin.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de lanternes remplacées par an	99	497	470	466	526	567

En 2010, 63 % du parc avait plus de 25 ans. A la fin de l'année 2015, les lanternes de plus de 25 ans ne représentent plus que 23 %.

	Total énergie consommée en kWh
Année 2010	5 354 949
Année 2013	5 050 864
Gain	6%
Gain financier apporté par les économies d'énergies en 2013 en € TTC	36 274

Source : rapport Synergie durable 2014

Cet investissement a permis près de **120 000 euros d'économie** entre 2010 et 2013.

1.3. La consommation de carburant du parc de véhicules : vers le redéploiement des véhicules en pool et une réflexion sur les modes de déplacements

Dès 2014, des véhicules affectés dans les services ont été redéployés en pool et les utilisations individualisées ont été restreintes.

	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL	515 586,21	508 148,63	490 919,18	495 338,34	319 217,21 (Au 30 septembre 2015)

Source : service Garage

Zoom sur le Plan de Déplacements d'Etablissement

Depuis 2008, la Ville de Saint-Maur faisait partie des grands générateurs de trafic et des obligés pour la réalisation d'un Plan de Déplacements d'Etablissement (PDE). L'objectif de ce plan est notamment de proposer un ensemble de mesures d'optimisation des déplacements, favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

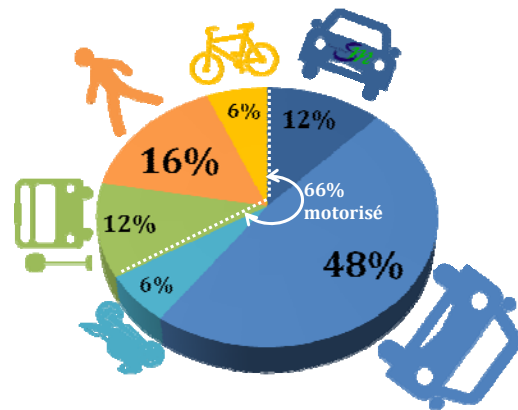
L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic, organisé autour plusieurs axes de travail :

- un diagnostic sur le profil des agents (analyse lieux de vie/lieux de travail, identification potentiel de covoiturage, ...)
- un questionnaire sur la mobilité des agents
- un diagnostic des sites cibles (la mairie et les deux centres techniques municipaux)
- un diagnostic de la flotte de véhicules de la Ville

Sur cette base, des objectifs chiffrés de réduction ont été formulés dont la réduction de l'usage de la voiture à 50 %, l'augmentation de la part du vélo à 10 % et de la part de covoiturage à 30 %.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions vont être proposées :

- Le développement d'une plateforme de covoiturage pour les agents ;
- La mise en place de pools vélo à la mairie et aux Centres Techniques Municipaux ;
- La mise en place et l'augmentation d'une flotte vélo
- La réduction du pool de véhicule de "tourisme" de plus de 50 % ;
- L'augmentation de la flotte électrique pour les véhicules utilitaires.



2. L'écoresponsabilité investit l'administration

Zoom sur le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Saint-Maur fait partie des villes pionnières, subventionnées par l'ADEME pendant 5 ans, dans le cadre de la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets, dont l'objectif est la réduction de **7 % de la quantité d'ordures ménagères** par an et par habitant jusqu'en juin 2015.

Un saint-maurien produit en moyenne 402 kg/an d'ordures ménagères et assimilées (sans compter les déchets verts et encombrants). Pour atteindre les objectifs du PLP, les saint-mauriens doivent réduire leur production de déchets de 29 kg/an/habitant à l'horizon 2015.

Le PLPD s'achève avec succès à la fin de l'année 2015. Plusieurs actions phares auront été menées ces six dernières années :

- **Action n°1** : Compostage individuel
- **Action n°2** : Distribution d'autocollants Stop pub
- **Action n°3** : Développement du compostage en pied d'immeuble
- **Action n°4** : Projet éco-gestes, lutte contre le gaspillage de papier et éco-exemplarité de la collectivité
- **Action n°5** : Achats public responsable - produits durables plutôt que jetables et moins nocifs
- **Action n°6** : Compostage sur la cuisine centrale et les gros établissements scolaires
- **Action n°7** : Promotion de la réutilisation, réparation : ressourcerie approche
- **Action n°8** : Consommation éco-responsables : lutte contre les produits suremballés et jetables, promotion des écolabels
- **Action n°9** : Promotion de l'eau du robinet
- **Action n°10** : Promotion des langes lavables
- **Action n°11** : Animations auprès des scolaires et des centres de loisirs
- **Action n°12** : Sensibilisation des entreprises à la prévention et promotion du projet éco-défi
- **Action n°13** : « Les poules, c'est cool ! »
- **Action n°14** : Réalisation d'un MODECOM et d'une enquête d'opinion

Zoom sur le MODECOM

La Ville a tenu à évaluer les actions menées tout du long de son PLPD en analysant le contenu des bacs gris d'ordures ménagères (MODECOM) et en questionnant les Saint-Mauriens (enquête d'opinion). L'objectif était de pouvoir faire un point sur les habitudes prises par les riverains en matière de prévention des déchets et définir les nouvelles mesures à mettre en place.

Le MODECOM a révélé la présence en grande quantité (40%) de déchets biodégradables dans les ordures ménagères (OMR).

L'enquête d'opinion a elle révélée entre autre un manque de communication sur plusieurs thématiques : l'existence d'un Stop Pub de la Ville, l'existence du réseau compost,....

Toutefois les Saint-Mauriens semblent prêts à faire des efforts puisque 48% des Saint-Mauriens déclarent certainement ou probablement modifier leurs habitudes dans l'année à venir pour réduire leur production de déchets. A l'inverse, 46% d'entre eux pensent déjà faire tout ce qu'ils peuvent pour réduire leur production de déchets.

2.1. La construction d'une politique d'achats publics durables

Rappel : Dans le cadre du Plan de prévention des déchets, un groupe de travail spécifique au développement des achats durables s'est formé, travaillant notamment sur le choix de produits d'entretiens écologiques ou de papiers certifiés.

Ce dernier a abouti à différents tests en terme d'achats :

Suite aux tests réalisés en 2014, il a été décidé depuis l'été 2015 de commander 50% de crayons labellisés.

L'ensemble des services utilisent désormais du papier 75gr. Seul le papier à en-tête est plus épais.

Concernant les marchés publics, un suivi des Marchés à Procédure Adaptée a été mis en place par le service des marchés publics et au 30 juin 2015 :

- 30% des MAPA intègrent des critères environnementaux soit 50 MAPA sur 170;
- 30% des marchés intègrent des critères environnementaux soit 60 marchés sur 190;

Ces critères comptent participent entre 5% et 15% de la note globale.

La ville a également fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des stocks (Stock It Easy) et mène actuellement un état des lieux des stocks des différents magasins de la Ville. Le but étant de rationaliser les stocks et par la même les commandes.

2.2. Consommation des encres

Entre 2013 et 2014 une augmentation de plus de 40% de la consommation des encres avait été observée. **Sur 2015, la suppression des imprimantes de plus de 5 ans, soit 15 % du parc, et la mutualisation des moyens d'impressions a permis une réduction de la consommation d'encre liée aussi bien dans les écoles que dans les bâtiments administratifs.**

	2011	2012	2013	2014	2015
Coût des fournitures d'encres (en euros)	58 000	65 140	50 873	72 000	45 000 (au 1er novembre 2015)

Source : service de la commande publique

2.3. Mise en place d'un logiciel courrier

Le logiciel courrier Admimail a été installé en 2015 sur l'ensemble des postes informatiques de la Ville. Les agents ont été formés tout au long du printemps 2015. Ce logiciel permet d'administrer le courrier original au service final et surtout d'administrer les copies en format électronique aux services, ce qui permet d'éviter de démultiplier les impressions.

2.4. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du PLPD, une étude sur la gaspillage alimentaire s'est déroulée sur 2014 et 2015. Un groupement de prestataires a été retenu pour étudier plus particulièrement le gaspillage alimentaire sur la chaîne de la restauration scolaire.

Un groupe de travail s'est réuni afin d'initier la démarche, constitué :

- D'agents du service de l'enseignement (directrice des affaires scolaires, responsable de la logistique dans les écoles, responsable qualité hygiène,...) ;

- D'agents de la cuisine centrale ;
- D'agents du service périscolaire ;
- Des élus en charge du développement durable et de la propreté ;
- Des responsables de secteurs des offices ;
- Des représentants des prestataires

De novembre 2014 à janvier 2015, des pesées ont été réalisées dans 5 écoles (2 maternelles et 3 primaires) et à la cuisine centrale. Ces pesées se déroulaient sur 1 semaine et ont permis de quantifier les déchets jetés :

- 56% des denrées préparées sont consommées
- 34% sont jetées
- 10% sont conservées (goûter,...)

Au vu de ces résultats, des actions ont été définies et mises en œuvre à partir d'avril 2015. Certaines actions ne pourront pas être engagées avant la rentrée de septembre 2015. Afin d'évaluer l'impact de celles-ci, une nouvelle série de pesées sera effectuée entre septembre et octobre 2015.

		Pesée n°1	Pesée n° 2
Gaspillage par convive en kilo		0,186	0,152
Quantité jetée sur quantité livrée		34%	33%
Quantité consommée sur quantité livrée		56%	60%
Gaspillage par producteur	Proportion de déchet de repas en % par jour	80%	87%
	Proportion de déchet d'office en % par jour	20%	13%
Gaspillage par composant	Entrée	24%	19%
	Plat	55%	64%
	Dessert	17%	12%
	Pain	4%	5%

Source : présentation AEFEL, novembre 2015

Grâce aux différentes actions mises en place, une réduction de 20% du gaspillage par convive a été observée.

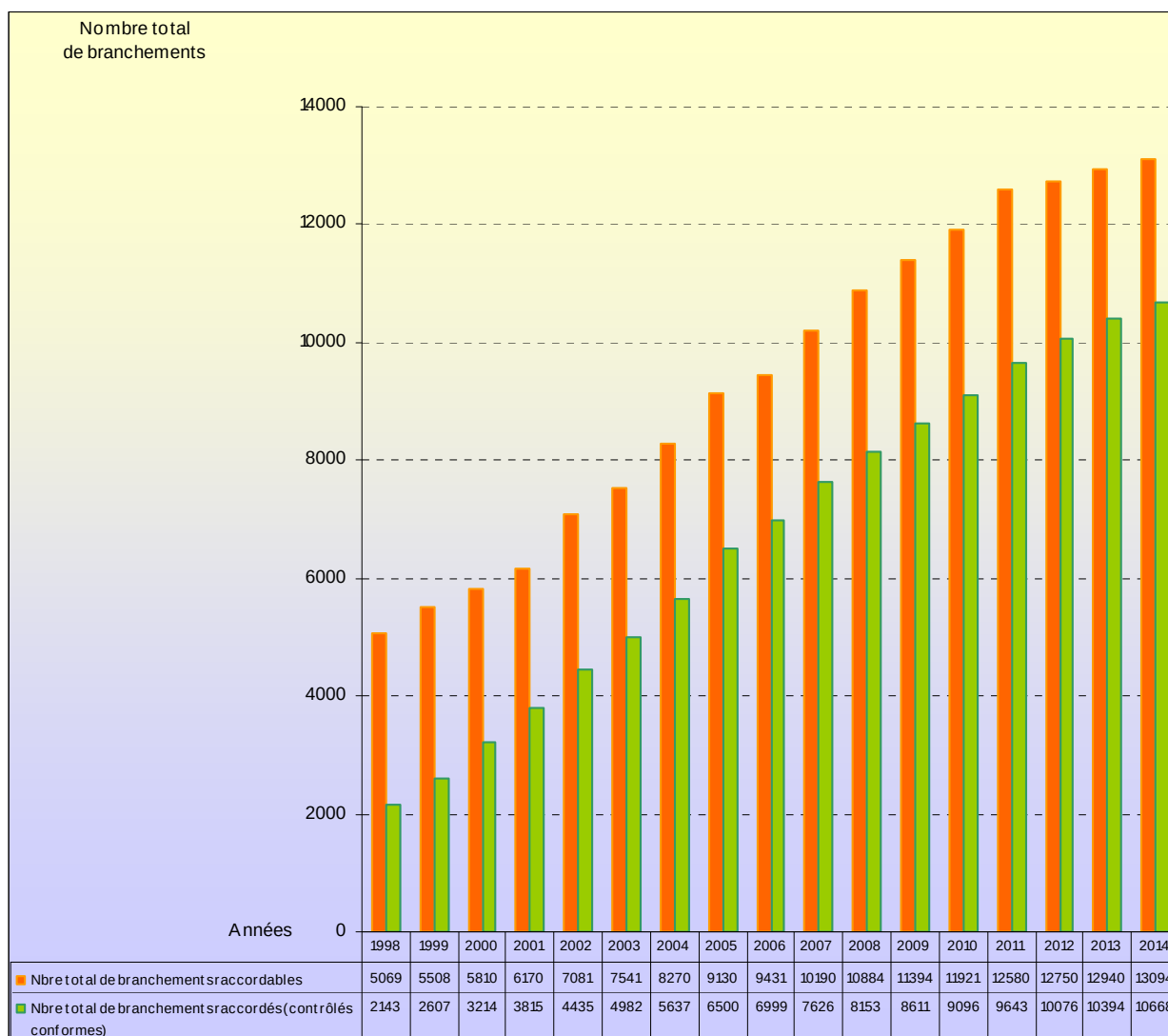
3. L'eau et l'assainissement : des innovations techniques au service de la rationalisation et du suivi

3.1. L'amélioration des réseaux

3.1.1 La mise en séparatif du réseau d'assainissement

Rappel : Depuis 2010, 100% du réseau d'assainissement communal est en système séparatif, soit 96 kilomètres de réseau de récupération des eaux pluviales et 133 kilomètres de réseau communal de récupération des eaux usées. Cette démarche est l'aboutissement d'un travail de plus de 20 ans, représentant 4 à 8 kilomètres de canalisations posées par an et plus de 500 branchements, soit 2 à 3 millions d'investissement. Le raccordement des particuliers au réseau est l'ultime étape pour l'aboutissement de la mise en place effective du réseau séparatif.

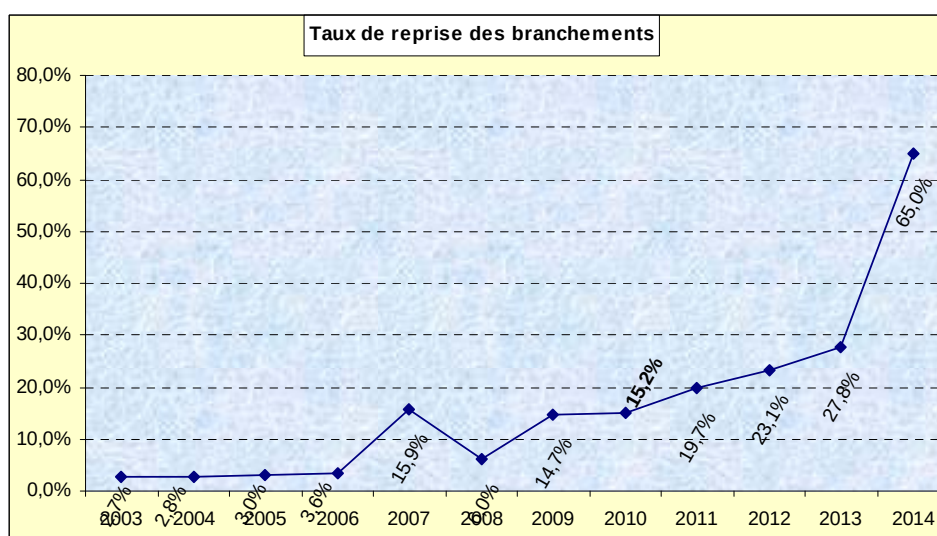
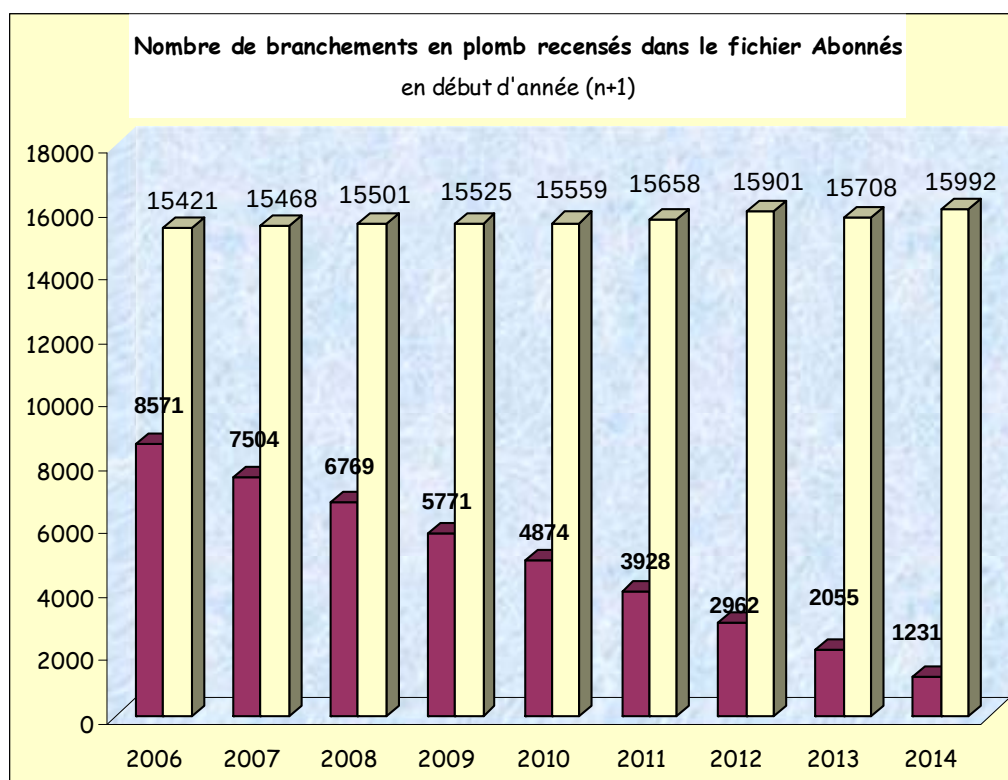
En 2014, 81,5% des particuliers sont raccordés au réseau séparatif.



3.1.2. La disparition progressive des branchements en plomb dans les réseaux d'eau potable

Rappel : Le programme pluriannuel de reprise des branchements en plomb a débuté en 2006 avec un objectif de 0 branchement en plomb pour fin 2015. D'après le taux de branchements en plomb en janvier 2006 (55,89%), l'objectif fixé est une baisse du taux de branchement en plomb de 6% par an de 2006 à 2015

En 2014, le nombre de branchements repris dans le cadre spécifique de l'accélération des travaux de remplacement des branchements en plomb correspond à 925 branchements réalisés entre janvier et décembre 2014. La régie Eau a réalisé son meilleur taux de reprise en réalisant 221 réhabilitations. Le taux de branchement en plomb recensé fin 2014 est de 7,70 %.



3.2. Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public

Depuis 2010, le service de l'eau a mis en place des bornes de puisages dans différents endroits afin de contrôler la distribution d'eau utilisées sur le domaine public par :

- les laveuses,
- les citernes d'arrosage des espaces verts
- les camions d'hydro-curage, ...

Ces nouvelles installations permettent également de protéger le réseau d'éventuels risques sanitaires ou perturbations hydrauliques, en évitant l'utilisation des bouches d'incendie et des bouches de lavage.

Un badge avec crédit de 50 à 1000 m³ est remis aux différents utilisateurs dont le rechargement s'effectue au près du service de l'eau.

L'objectif est de savoir où part l'eau et de réduire le différentiel entre l'eau facturée et l'eau distribuée.

Huit bornes de puisage sont aujourd'hui à disposition des services municipaux :

QUARTIER	ADRESSE
Le Parc	Place des Marronniers (coté parking)
La Varenne – Nord	12 avenue Thiers
La Varenne – Sud	35 avenue Caffin
Adamville	Face au 37 avenue Victoria (côté square)
La Pie	1 rue Albert de Mun
Saint-Maur-Créteil	51 quai Schaken
Mairie	Parking marché Diderot
Vieux Saint-Maur	32 avenue Auguste Marin

3.3. Plan d'actions de réduction des fuites : expérimentation sur la gare de la Varenne

Des campagnes de détection de fuites sont organisées sur la Ville depuis plus de dix ans., afin de contrôler de manière permanente une partie du réseau de la ville, une expérimentation a été réalisée sur le quartier de la gare de La Varenne à l'aide d'appareils appelés "loggers".

Installés dans les bouches à clé, ces derniers enregistrent les bruits du réseau chaque nuit à la même heure. Les résultats de ces mesures sont transmis par Internet, chaque semaine, puis analysés à l'aide d'un logiciel, par les responsables de la Régie Eau.

En cas d'augmentation du bruit soudaine et prolongée, l'équipe de la Régie se rend sur place, réalise des mesures plus précises permettant de localiser à quelques centimètres près l'éventuelle fuite et d'engager des travaux de réparation.

Il a été décidé de couvrir tout le territoire de la ville par 200 appareils "loggers".

3.4. Dératisation : réduction de l'usage de produits chimiques dans le réseau

Depuis 2013, la régie assainissement expérimente un nouveau système de dératisation des égouts basé sur l'installation de caméra afin de constater la réelle infestation ou non des égouts. Puis l'installation de pièges (non chimiques), afin d'éviter la dératisation systématique.

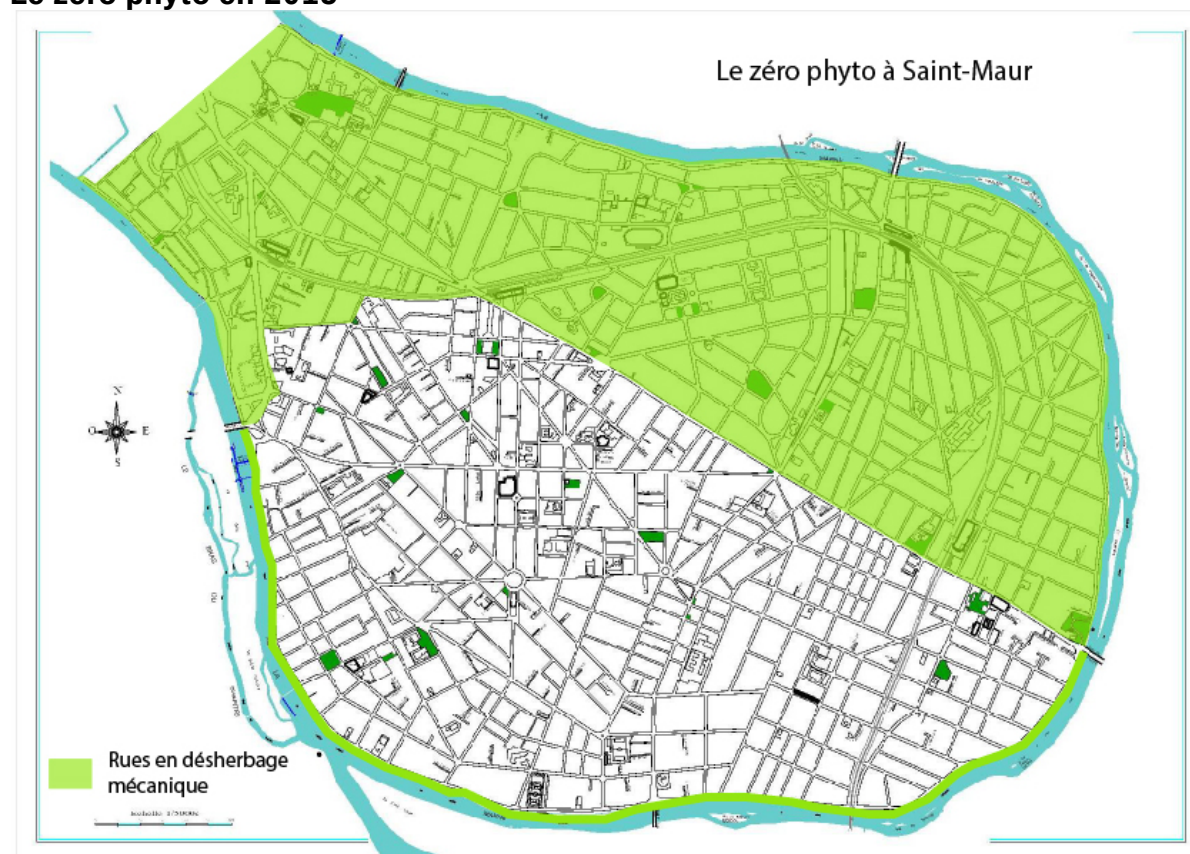
4. Espaces verts : vers l'usage raisonné des produits phytosanitaires

4.1. Objectif "zéro phyto" sur la voirie en 2017

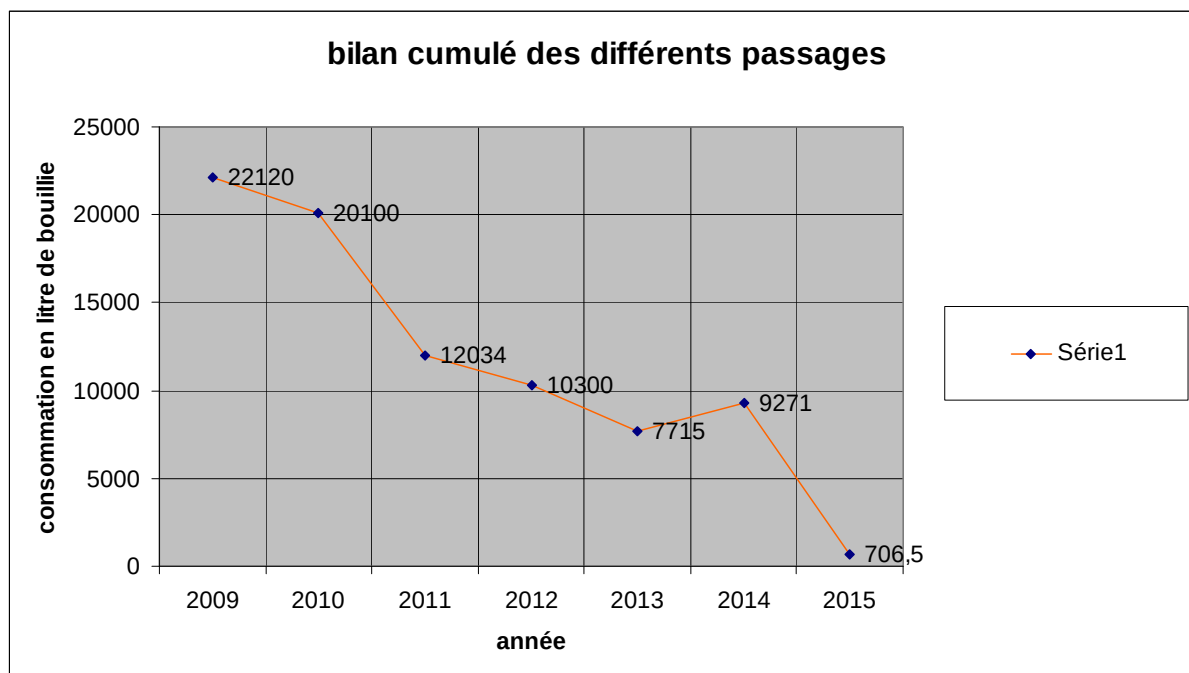
Rappel : l'article 68 de la Loi relative à la Transition Énergétique Pour une Croissance Verte (TEPCV), promulguée le 27 Août 2015 dernier, a avancé l'interdiction de l'usage des pesticides sur l'espace public (par les collectivités territoriales), au 1er janvier 2017. Par ailleurs, cette interdiction a été étendue à la voirie. A noter que l'interdiction d'usage pour les particulier est avancée au 1er janvier 2019 (la mise en vente sera elle interdite dès le 1er janvier 2017).

Depuis 5 ans, une politique de réduction des phytosanitaires, sur la voirie, a permis de tester plusieurs techniques alternatives (mécanique et manuelle), afin d'arrêter de traiter l'espace public (trottoirs, pieds d'arbre).

Le zéro phyto en 2015



En 2015, de nouveaux quartiers sont passés en zéro phyto : **le sud du Parc Saint-Maur, Champignol et une partie de La Varenne Saint-Hilaire**. Ces derniers ont bénéficié de campagnes de désherbage mécanique couplée aux interventions de la régie, chargée de l'entretien des pieds d'arbres.



Source : mission environnement

En 2015, on note une nette diminution de l'usage des produits phytosanitaires sur la voirie.

Cela s'explique d'une part par l'agrandissement de la zone zéro phyto qui est désherbée mécaniquement, aussi bien par une entreprise extérieure que par la régie espaces verts qui est régulièrement intervenue.

D'autre part, la zone traitée en phytosanitaire n'a fait l'objet que d'une application au printemps, au lieu de deux habituellement.

Zoom sur le "zéro phyto" dans les cimetières : test d'engazonnement au cimetière de La Pie

La démarche zéro phyto s'invite aussi dans les cimetières.

Les services ont, d'une part, réduit la quantité appliquée sur les cimetières de la ville. D'autre part, les services ont expérimenté l'enherbement sur 3 allées du cimetière de La Pie afin d'éviter le désherbage chimique et de maintenir un couvert de qualité dans les allées du cimetière.



Zoom sur l'expérience Incroyables comestibles à Saint-Maur

Dans le cadre d'un projet Incroyables Comestibles, porté par les membres d'une copropriété située avenue du 4 septembre (quartier d'Adamville), le service des espaces verts a mis en place six jardinières remplies de terre végétale, sur une partie du trottoir. En contrepartie, les membres de la copropriété devenue l'association Les jardins d'Odile ont réalisé les plantations et l'entretien des jardinières et ont partagé les produits de leurs plantations en lien avec la philosophie "Incroyables comestibles". L'association s'est également engagée avec le réseau compost de la ville et le compostage en pied d'immeuble.



Source : Les jardins d'Odile

4.2. La gestion différenciée intégrée aux pratiques des jardiniers

Rappel : le service des espaces verts met en œuvre, depuis plusieurs années, différentes pratiques de gestion durable telles que :



- Le « Zéro phyto » dans les parcs et jardins de la ville depuis 2007
- L'alternative aux pesticides et la végétalisation le long des berges sur les 7 kilomètres du mur anti-crue.
- Le paillage des massifs fleuris et des pieds d'arbres par mulching divers (copeaux de bois, tuiles ou écorces de noix de coco)
- La tonte est désormais en mulching avec rehaussement des hauteurs de coupe, ce qui diminue les déchets de tonte et leur export.
- Un meilleur contrôle des interventions de taille sur les arbres d'alignement afin de respecter les cycles de floraison pour les abeilles ainsi que la période de nidification des oiseaux (sur les tilleuls, par exemple).
- Diminution de 30% des plantations bisannuelles d'automne.

4.2.1. Le plan de gestion mis en œuvre sur les bords de Marne depuis le printemps

Rappel : Sur la base de l'étude Marne Vive 2012, sur l'état écologique des berges de la Marne, la Ville de Saint-Maur a souhaité aller plus loin en réalisant un plan de gestion concret pour les agents des espaces verts.

Malgré un pied de berges artificialisé, de nombreuses espèces végétales et différentes essences d'arbres ont réussi à s'implanter dans les anfractuosités du pied de berge.

L'objectif est d'une part d'éliminer les essences indésirables de la ripisylve comme le peuplier ou le platane et de valoriser les essences telles que le saule, le frêne et l'aulne. D'autre part, il s'agit également de dégager le pied de berges pour laisser s'exprimer la végétation héliophyte, flore typique des milieux rivulaires et générateur d'habitats pour la faune et la micro-faune aquatique.

Soutenue financièrement par le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Seine Normandie, cette étude a permis de "zoomer" sur le territoire des berges de Saint-maur, de mettre à jour les potentialités et d'identifier les travaux d'entretien et de gestion qui pourront être mis en place sur les cinq prochaines années.

Les actions de l'année se sont concentrées sur les bords de Marne avec :

- ❖ La mise en place de zone refuges à travers la tonte différenciée sur les 12 kilomètres de bords de Marne
- ❖ L'implantation de végétaux semi-aquatiques (helophytes) sur pied de berge des bords de Marne
- ❖ le débroussaillage des espaces envahissantes en pied de berge pour favoriser la végétation herbacée

4.2.2. Formation des agents pour la réappropriation des bords de Marne

Dans la continuité du plan de gestion et de la première session de formation réalisée en 2014, les agents de chaque secteur d'entretien ont bénéficié d'un accompagnement d'une demi-journée sur le terrain afin d'évaluer les travaux d'entretien réalisables sur les berges.

4.2.3. Diminution des déchets verts

Dans le cadre du Plan de prévention des déchets et soutenu par l'ADEME, le service a acquis différents types de matériels afin de diminuer la production de déchets verts :

- 3 broyeurs pour réutiliser les produits de l'élagage, notamment en paillis
- 4 tondeuses mulching afin de laisser le gazon sur place (en microparticules)

Le travail engagé avec le service espaces verts sur la prévention des déchets, a permis de réduire de 95% la quantité de tontes apportée en déchèterie. L'arrosage a quant à lui été réduit de 50% grâce au mulching qui permet le maintien de l'humidité du sol.

II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

1. Construire la ville de demain

1.1. Vers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les premiers éléments de diagnostic du PLU ont été produits en 2014 et enrichis de nombreuses études sectorielles sur l'habitat, le tissu économique local ou encore le paysage.

Les orientations du PADD ont été débattues au conseil du 16 avril 2015. Elles sont au nombre de cinq :

- ❖ Affirmer la responsabilité écologique de Saint-Maur-des-Fossés.
- ❖ Confirmer le caractère résidentiel de Saint-Maur-des-Fossés.
- ❖ Trouver un équilibre démographique.
- ❖ Conforter la vocation économique de la Ville.
- ❖ Promouvoir l'innovation.

L'objectif reste l'arrêt du projet de PLU pour la fin de l'année.

Zoom sur le projet du Grand Paris : premier coups de pioches en 2016!

La gare Saint-Maur Créteil fait partie des gares d'interconnexion du tronçon sud du futur métro du Grand Paris. Rappelons que le tronçon sud correspond au tronçon prioritaire de la boucle qui sera construit d'ici 2020.

C'est le scénario d'une gare profonde (quais à 52 mètres de profondeur) qui a été validée pour deux raisons principales : elle aura moins d'impact en surface et elle évite la construction dans des couches d'argiles plastiques. L'année 2015 aura également été consacrée à l'élaboration de multiples conventions entre la Ville et la SGP. Celles-ci encadreront le financement des travaux préparatoires qui auront lieu sur le parvis en 2016 (dévoisement de réseaux, déplacement du marché, démolition immeuble de bureau, ...), en amont des travaux de la gare qui débiteront en 2017.

Plusieurs réunions publiques se sont déroulées entre la SGP, la Ville, les habitants et les commerçants impactés permettant de présenter l'avancement du projet et les futurs partenariats à mettre en place (indemnisation des commerçants, comité de suivi de chantier, ...).

1.2. Logement social

Rappel : Dans le cadre de l'application de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), la Ville s'est engagée sur un nouveau contrat de mixité sociale sur la période 2014-2016.

Bilan logement social sur la Ville :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 1^{er} janvier 2015
Total de logement social sur Saint-Maur (construit)	2205	2369	2432	2521	2531

Source : inventaire Préfecture du Val de Marne

1.3. Site des facultés : un écoquartier finalisé en 2022

A l'été 2015, l'aménageur de l'écoquartier ZAC des facultés a été désigné : il est chargé au côté de la Ville de mettre en oeuvre le programme comprenant :

- 330 logements
- un centre aquatique privé
- une résidence pour personnes âgées et une résidence étudiante,
- une crèche
- le collège et le centre sportif reconstruits,
- des locaux d'activités
- 680 places de stationnement
- 18 000 m² d'espaces verts.

1.4. Politique cyclable : créer un réseau cyclable en dehors du réseau automobiles

Depuis 2010, la ville proposait une politique de développement des déplacements doux selon trois axes :

- Le renforcement du stationnement vélo
- La mise en place de doubles sens cyclables (obligatoires depuis 2008 dans les zones 30)
- L'aménagement de quelques quartiers pilotes

Depuis 2015, l'objectif est d'une part, de connecter les itinéraires existants qui jusque-là étaient éclatés et d'autre part, de créer de nouveaux itinéraires, en privilégiant des axes apaisés.

Dans le cadre de l'aménagement de la promenade de la Pie, depuis avril 2015, la mise oeuvre anticipée du sens unique a permis la réalisation 2,750 kilomètres d'un espace dédié aux deux roues. Le Conseil municipal a également validé le dossier travaux pour le réaménagement de la promenade.

Bilan arceaux vélos et linéaire d'aménagement cyclables, sur le territoire de la ville :

	Avant 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Stationnement vélos (Nombre d'arceaux)	192	216	339	561	615	639	699
Doubles sens cyclables (en mètres linéaires)		693	1265	1900	1900	1900	3020

Zoom sur Happy Saint-Maur : des samedis et dimanches sans voiture sur les bords de Marne

Entre le 31 mai et le 27 septembre, les quais des bords de Marne ont été fermés à la circulation automobile chaque samedi et dimanche après-midi. Ces dimanches ont permis de développer un grand nombre d'animation autour des bords de Marne et de dédier la promenade aux piétons et aux cyclistes.

1.5. Risques naturels et technologiques : la Ville se dote d'un Plan Communal de Sauvegarde

Soumise à différents risques naturels (inondations, carrières, événements climatiques violents) et technologiques (transport de marchandises dangereuses, risque ferroviaire), Saint-Maur était soumise à l'obligation d'élaborer son Plan communal de sauvegarde (PCS) notamment pour, répondre aux risques majeurs et non majeurs recensés sur la commune et organiser l'intervention des secours.

Le PCS représente un des outils opérationnels à disposition du Maire pour gérer une crise sur le territoire communal.

Regroupant l'ensemble de ces informations, le PCS de la Ville de Saint-Maur a été présenté au Conseil municipal du 18 décembre 2014.

1.6. Qualité de l'air : la création du comité scientifique porte ses fruits

Suite aux nombreux recours engagés par la Ville, le Tribunal administratif de Melun a conclu à l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation de fonctionner de l'usine Eiffage, au mois d'avril 2014 dernier. Le jugement permettait néanmoins à Eiffage de fonctionner pendant neuf mois afin de préparer une nouvelle demande d'autorisation. La nouvelle enquête publique s'est déroulée du 6 décembre 2014 au 12 janvier 2015 dernier, aboutissant à l'arrêté du Préfet du 27 février 2015 autorisant l'usine Eiffage à fonctionner.

La Ville a de nouveau déposé un recours contre ce nouvel arrêté, jugeant notamment que les mesures de suivi et d'autosurveillance étaient insuffisantes.

Dès la fin de l'année 2014, la Ville avait souhaité franchir une nouvelle étape en impliquant le Port de Bonneuil, les villes voisines ainsi que des experts de la qualité de l'air dans la création d'un comité scientifique pour l'étude de la qualité de l'air, dans la zone élargie du port de Bonneuil. Assistée par un bureau d'étude, la Ville avait proposé un pré-protocole de mesure de la qualité de l'air qu'elle a soumis aux différents membres du comité.

Le deuxième comité s'est tenu le 9 février 2015 réunissant : le Port de Bonneuil, les villes de Saint-Maur, Sucy-en-Brie, AirParif, le bureau d'étude CapAir ainsi qu'un représentant du Haut Conseil scientifique.

Ces premières rencontres ont permis la mobilisation du Port de Bonneuil et de l'association AirParif, dans l'optique de mettre en place un système de mesures en terme de polluant (NOx, benzène, HAP, ...), de particules (PM 10, PM 2,5, particules sédimentables). Concernant les odeurs, il sera proposé une application smart phone qui permettra aux riverains de signaler une nuisance olfactive en temps réel.

2. Gérer durablement les ressources

2.1. L'eau au coeur des grands schémas d'aménagement

2.2.1. Adoption de la stratégie du SAGE Marne Confluence

Après la rédaction du diagnostic et l'élaboration d'une stratégie, l'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et qui au règlement, opposable au tiers.

L'ensemble du SAGE sera adopté à la fin de l'année.

Afin d'alimenter la cartographie du PAGD, un inventaire des zones humides du bassin versant a également été mené et finalisé.

2.2.2. Finalisation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement

Elaboré conjointement avec le Conseil général du Val de Marne, ce schéma permet un diagnostic approfondi du système d'assainissement de la commune, qu'il soit communal ou départemental. C'est un outil d'aide à la décision, notamment pour la programmation de travaux.

Six actions principales doivent guider sa mise en oeuvre sur les réseaux communaux et départementaux :

- Action 1 : être conforme à la réglementation
- Action 2 : pérenniser le patrimoine en réhabilitant les collecteurs
- Action 3 : améliorer la séparativité des réseaux
- Action 4 : lutter contre les débordements sur la chaussée constatés lors d'évènements pluvieux intenses
- Action 5 : optimiser le fonctionnement du système d'assainissement
- Action 6 : Surveiller les déversements vers le milieu naturel

Egalement doté d'un volet réglementaire composé d'un règlement de service de l'assainissement communal, d'un zonage des eaux usées et d'un zonage des eaux pluviales annexés au PLU.

2.2. Biodiversité : des inventaires écologiques confirment la richesse des berges de Saint-maur et des îles de la boucle de la Marne

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation des inventaires faune/flore (subventionnés par la Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie) sur les bords de Marne et les îles dont la Ville est propriétaire, afin d'alimenter l'état initial de l'environnement du PLU, d'une part, et d'initier une réflexion sur le maintien et le développement de la trame verte locale, d'autre part.

2.2.1. Les îles de la Marne : une richesse préservée mais des berges de plus en plus dégradée

Depuis les inventaires visant au classement en arrêté de protection de biotope, aucune prospection n'avait été réalisée sur les îles depuis. La Ville de Saint-maur-des-Fossés est propriétaire de six d'entre-elles. Elles conservent encore un caractère semi-naturel, fermées par un boisement de type Ormaie rudéral (boisement d'origine anthropique relativement dégradé).

D'intéressantes formations hydrophytes se sont développées sur les différentes îles. :

- l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) – assez rare
- la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*),
- l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*) – rare en Ile de France
- le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) – assez rare –
- le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*) – rare-.
- le Vélar fausse giroflée (*Erysimum cheiranthoides*) – rare en Ile de France
- Le Cucubale à baies (*Cucubalus baccifer*) – assez rare au niveau régional
- La Zanicellie des marais (*Zanichellia palustris*), espèce aquatique protégée au niveau régional

Mis à part, la présence du martin-pêcheur et la bergeronnette des ruisseaux, la faune rencontrée est globalement fréquente en contexte urbain.

2.1.2. Les berges de la Marne, un potentiel écologique à révéler

Des grands types de formations végétales ont été distinguées. Elles se répartissent en fonction du gradient hydrique et de la luminosité disponible, notamment :

- végétation hydrophytique ;
- végétation hygrophile du pied de berge ;
- pelouse urbaine et friche prairiale ;
- végétation saxicole ;
- massif arbustif ;
- boisement rudéral relictuel.

Plus de 300 espèces végétales ont été recensées sur l'ensemble du linéaire ce qui témoigne d'une assez bonne diversité floristique. Les enjeux se situent principalement au niveau du pied de berges.

L'essentiel des espèces végétales remarquables se concentre au sein de la végétation hygrophile du pied de berge avec quelques espèces considérées comme rare ou assez rare en Ile-de-France et surtout des formations hydrophytes.

On peut notamment citer le Faux-riz considéré comme très rare et protégée en Ile-de-France ou encore le potamot à feuilles perfoliées (*potamogeton perfoliatus*) considéré comme extrêmement rare en Ile-de-France.

Pour les libellules, bien représentées sur le territoire, les espèces les plus emblématiques sont la Naïade aux yeux bleus (*Erythromma lindenii*), déterminante de ZNIEFF, assez rare dans la région et l'Anax napolitain (*Anax parthenope*), assez peu fréquent.

Les Oiseaux les plus intéressants sont le Martin pêcheur et la Bergeronnette des ruisseaux qui nichent principalement sur les îles et plus rarement sur les bords de Marne.

Concernant les chiroptères hormis la Noctule commune inféodée au milieu forestier, les trois autres espèces identifiées sont communes dans la région.

Zoom sur l'étude "Espèces perturbatrices de la Marne"

Le syndicat Marne Vive a achevé, en 2015, le recensement des espèces (faune et flore) qui perturbent l'écologie de la Marne. les résultats ont été présenté à Saint-Maur, le 1er octobre dernier.

Le territoire de la ville est partiellement touché, notamment au niveau de ses bords de Marne avec la renouée du Japon, l'érable Négundo ou encore la perruche à collier, au niveau du parc de l'Abbaye.

Un guide de gestion sera proposé aux jardiniers en 2016

Bilan des expérimentations sur le Quai de La Pie

Installées au mois d'Août 2012, ces deux expérimentations avaient pour objectif de mesurer la capacité de la flore de se développer naturellement ainsi que celle de la faune aussi bien ornithologique que piscicole. Suite à sa submersion, l'îlot a été renouvelé en 2014.

La berge artificielle

11 m linéaire : paroi végétale constituée de gabion rempli de pierres de meulière ou de xilyt.

L'îlot artificiel

Dimension 25 m², substrat naturel à base de fibre coco et de xilyt (fibre naturelle produite en Europe) partiellement prévégétalisé par des plantes hélophytiques.



L'îlot en 2014



La berge en octobre 2013

Un bilan écologique des expérimentations a été mené :

Les deux expérimentations démontrent par leur « maturation » d'assemblage avec les éléments naturels que charrie la Marne (branches, racines, débris légers, graines, etc.) leur capacité à l'émergence d'une flore spontanée :

- le Vulpin grenouillé,
- le bident à fruits noirs,
- le Silène fleur de coucou,
- la Laïche faux-souchet,
- la Roquette jaune, etc.),

Elles contribuent également à une valorisation des habitats de la faune : nourrissage et/ou reproduction, notamment pour l'avifaune (la Bergeronnette des ruisseaux, le canard colvert), les odonates (agrion de Vander Linder et l'agrion élégant), les poissons (alvins) et la petite faune (gammare, aselles, valvatidae, oligochètes, etc.).

D'un point de vue global, des améliorations sont à envisager et plus précisément :

- Pour l'îlot : apporter à la structure une perméabilité plus importante pour favoriser le développement racinaire en partie subaquatique ;
- Pour la paroi : un nettoyage des végétaux au niveau des nichoirs à martin pêcheur.

Ces expérimentations répondent aux contraintes de la Marne et sont propice à la multiplicité des habitats faune/flore et à la création de micro-biocorridors sur les milieux anthropisés.

De plus, ces dispositifs et plus particulièrement l'îlot offrent un espace d'observation contribuant à la sensibilisation des promeneurs à la biodiversité dans cet espace fortement minéralisé.

3. Rester une ville solidaire et citoyenne

3.1. L'Education à l'environnement, une priorité saint-maurienne

3.1.1. Le Conseil municipal des Enfants : vers la création d'un conseil municipal des jeunes

Rappel : à l'image du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a pour mission de participer aux affaires communales concernant la jeunesse. Les jeunes ont ainsi la possibilité, à travers cet outil, d'être acteurs de la vie de leur commune en impulsant des projets.

4 commissions ont été mises en place :

- Environnement et développement durable
- Hygiène et sécurité
- Sport et santé
- Solidarité et citoyenneté

Zoom sur les actions 2015

❖ **En lien avec les Happy Saint-Maur, le pique-nique du CME** a réuni, le 13 juin dernier, les enfants des différentes commissions ainsi que leurs familles pour un pique-nique sous le signe du tri (avec récupération des déchets de la marne) et du compost. Un bar à eau ainsi qu'une exposition sur les éco-gestes ont permis d'animer la journée.

❖ La traditionnelle **journée vélo et sécurité routière**, organisée par les commissions "Hygiène et sécurité" et "environnement et développement durable", s'est déroulée le 3 juin 2015, accueillant près de **300 jeunes cyclistes** dans les différents ateliers de réparation ou le parcours sécurité routière.



Zoom sur le projet "Les poules, c'est cool"

Une poule peut ingérer jusqu'à 200 kilos de déchets par an! Proposé par la commission environnement du CME et porté par les conseillers déchets (sur un financement PLPD), le projet consiste à mettre à disposition, aux saint-mauriens volontaires, un couple de poules désireux ainsi qu'un poulailler. Ces derniers devront néanmoins répondre à certains critères et peser les déchets (donnés aux poules) pendant 6 mois.

L'appel à participation a été lancé en septembre 2015. La sélection des participants aura lieu en décembre 2015 pour une "remise de poules " au premier trimestre 2016.

❖ **Un projet de jardin pédagogique** a été proposé par la commission environnement. Le service des espaces verts a proposé qu'une partie d'un site de stockage des services techniques soit dédiée à la mise en oeuvre du jardin qui représentera une surface d'environ 300 m².

3.1.2. Les ateliers nature et environnement de Saint-Maur (A.E.N.S.M)

Rappel : Pour apprendre à connaître et respecter l'environnement, les A.N.E.S.M., service municipal, proposent, depuis plus de 10 ans, dans les écoles élémentaires de Saint-Maur-des-Fossés des animations pédagogiques permettant de :

- Découvrir la richesse du patrimoine naturel et environnemental de Saint-Maur-des-Fossés
- S'initier aux règles d'équilibre de la nature
- Participer de façon responsable à la préservation et à la gestion de la qualité de leur environnement, par l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques.

Sur l'année scolaire 2014-2015, **2061 enfants** ont participé aux animations des ateliers nature :

❖ Pour les scolaires :

- Sur Saint-Maur : 38 classes soit **963 élèves**.
- Sur Marolles (centre Hippique) : 16 classes de CM1 soit **482 élèves**.
- Sur la Marne (avec Au fil de l'eau) : 9 classes de CE2 soit **245 élèves**. Chaque classe a fait une croisière d'une demi-journée.
- Sur le tri des déchets : 156 classes de CP soit **371 élèves**.

2015 : un succès pour les croisières de l'association Au fil de l'eau

Depuis 2003, grâce au soutien de la ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'association Au Fil de l'Eau met en place l'activité de navigation douce. Cette activité poursuit plusieurs objectifs : d'une part, elle permet aux riverains ainsi qu'aux scolaires de découvrir de façon inédite un territoire par la rivière. D'autre part, cette activité étant réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion, elle permet la formation et l'emploi de 7 salariés par an.

3.2. La participation citoyenne, pierre angulaire des politiques environnementales de la Ville

3.2.1. Affluence au Big Jump

Comme chaque année depuis 2005, les bords de Marne accueillent le Big Jump organisé par le syndicat Marne Vive. Cette manifestation a permis la sensibilisation aux enjeux de la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Plus de 200 personnes étaient au rendez-vous, impatientes de parler du retour de la baignade en Marne.

3.2.2. Famille à énergie positive : 29 tonnes de CO2 économisés grâce au concours, une mobilisation constante

Du 1^{er} décembre 2014 au 30 avril 2015, **25 familles soit 74 participants ont réduit leurs consommations d'énergie de 19 % (130 651 Kwh) en modifiant uniquement leurs habitudes quotidiennes, soit près de 29 tonnes de CO2 évités.** Elles ont été accompagnées tout au long du concours par l'Agence de l'énergie du Val de Marne, partenaire technique de la Ville.

La remise des prix s'est déroulée autour d'un pique-nique participatif à la maison de quartier de Saint-Maur Créteil.



Podium du concours le 29 mai 2015

3.2.3. L'espace info-énergie

Rappel : la ville propose à tous les Saint-Mauriens, depuis six ans des permanences info énergie réalisées par l'agence de l'énergie du Val de Marne et couplées aux permanences architecturales du CAUE du Val de Marne. Saint-Maur reste la troisième ville la plus sollicitée du Val de Marne.

Mois	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendez-vous	11	21	17	27	31	34	22 (au 1 ^{er} novembre 2015)

Source : CAUE 94

Une baisse du nombre de rendez-vous est globalement observée. De la même manière que pour les permanences architecturales, l'attente du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se fait sentir.

3.2.4. Le réseau compost : vers la mise en place d'ambassadeurs compost

Rappel : devant le succès de la vente de composteurs, la ville a lancé en 2013, un réseau compost, animé par un groupement de prestataires, chargés d'alimenter le site internet, de répondre aux questions des habitants, de proposer une infolettre et des ateliers pratiques autour de compostage en fonction des saisons ou du niveau des participants.

Le nombre de composteurs vendus aux habitants augmente chaque année.

	2011	2012	2013	2014	2015
Cumul des ventes de composteurs par la ville	1000	1066	1154	1267	1358 (au 1 ^{er} novembre 2015)

Source : Les conseillers déchets

Grâce aux efforts de communication, notamment à la journée des associations, le réseau a été particulièrement sollicité en 2015.

Le réseau compost s'est agrandi, accueillant désormais 640 personnes dont 2 ont participé cette année à une formation pour devenir ambassadeur compost. Ils sont maintenant 6 « experts » du compostage sur la ville.

- ❖ 16 visites chez des particuliers qui ont été organisées (pour diagnostic, conseil, faisabilité, ...).
- ❖ Les adhérents ont chacun reçu 4 lettres d'infos saisonnières par mail.
- ❖ Les formations « débutants » lancées en 2014 se sont poursuivies avec 5 formations organisées sur 2015.
- ❖ Les animations saisonnières ont été au nombre de trois : automne / printemps / été.
- ❖ L'accompagnement des sites collectifs s'est poursuivi avec l'accompagnement des « jardins d'Odile » qui s'inscrit également dans la démarche des incroyables comestibles.

Pour la première fois, cette année, une sortie a été proposée aux membres du réseau compost. Ainsi 20 personnes ont pu se rendre à Versailles pour découvrir la micro plateforme MicroBYS qui est un démonstrateur pédagogique de compostage domestique et partagé, dont l'objectif est d'associer un espace de compostage à un mini jardin potager naturel pour illustrer les savoir-faire du compostage et présenter ses multiples intérêts pour la vie organique du sol. Cette animation a été suivie par la visite des jardins du Potager du Roi.

Pour palier l'absence de réunion publique et de fête du jardinage, Ecophylle a animé, en collaboration avec les conseillers déchets, des stands sur quatre marchés de la ville : Avoir des informations sur le réseau compost, acheter un composteur, planifier une visite à domicile, ou encore découvrir tout simplement la démarche de la ville pour la promotion du compostage. Pour chaque marché, une vingtaine de personnes ont été rencontrée.

3.3. Signature du premier contrat de ville à Saint-Maur

Rappel : La Politique De la Ville a été reformée avec la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014. Dans ce cadre, la géographie de la politique de la ville a été revue avec comme critère principal, le critère de pauvreté (la part de personnes vivant en dessous de 60 % du revenu médian).

Un quartier de la ville a été reconnu prioritaire par l'Etat au même titre que 1300 autres quartiers en France. Le quartier « des Rives de la Marne » compte environ 1050 habitants avec un revenu médian de 1100 €/mois contre 2400€ / mois en moyenne pour le reste de la ville.

Cependant, il ressort des échanges avec les bailleurs que ce quartier compterait plus de 1500 habitants puisque le taux d'occupation des 609 logements approche les 2.5 habitants par foyer.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un nouveau cadre contractuel : le contrat de ville nouvelle génération. C'est un contrat unique reposant sur 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

L'ensemble des partenaires ciblés par la politique de la ville a été mobilisé: services déconcentrés de l'Etat, départements, régions, bailleurs sociaux, pôle emploi, éducation nationale, institutions judiciaires, CAF, associations, habitants...

Les travaux partenariaux ont permis de dégager 9 orientations stratégiques. Vingt-cinq objectifs stratégiques ont été définis.

Le contrat de ville a été signé le 25 septembre 2015 en présence du Préfet du Val de Marne et du Député-Maire de Saint-Maur des Fossés. Il présente 37 actions non exhaustives pour la période 2015-2020.
L'objectif partagé du contrat de Ville reste de hisser le quartier des Rives de la Marne au même niveau que les autres quartiers de Saint-Maur.